Aménagement du domaine de DEVA

Cahier de préconisations pour le développement durable
et la préservation de l'environnement
(2ème partie)

**Thématiques à prendre en compte
dans l'élaboration, la construction puis la gestion
des structures d'hébergement et des équipements
touristiques dans le domaine de DEVA**

AVERTISSEMENT

La province Sud a le souci d'une amélioration constante visant à la protection de l'environnement et dans ce sens :

- *chaque projet prendra en compte les différents aspects déclinés ci-dessous et la province pourra demander au porteur du projet des notes particulières justifiant de cet engagement dans le développement durable*
- *au-delà des cibles prioritaires décrites ci-dessous, les projets pourront proposer d'autres approches, thèmes et mesures de compensation intéressantes pour le respect des objectifs poursuivis*
- *chaque projet devra respecter l'ensemble des règlements provinciaux en matière de préservation de l'environnement.*

1 - Objectifs de développement durable pour l'aménagement de DEVA

- Limiter la dépendance énergétique
- Favoriser les modes de construction bioclimatique
- Réduire l'empreinte de l'aménagement sur le site originel
- Préserver la biodiversité
- Utiliser autant que faire se peut, certaines cibles de construction HQE en respectant la réglementation et les recommandations en vigueur en province Sud

2 - Application au stade de la conception du projet

2.1 - Utiliser les opportunités offertes par le site pour les bâtiments

- Privilégier une implantation bioclimatique (ex : orientation) afin de se protéger naturellement du vent, du soleil et de la pluie, ...
- Intégrer les notions d'isolation et de ventilation naturelle (la production d'une maquette héliodon permettra d'illustrer la prise en compte de ces aspects)
- Utiliser des formes et couleurs des bâtiments adaptées
- Utiliser le végétal non pas comme une décoration extérieure mais comme un réel élément d'architecture tropicale

2.2 - Matériaux

- Optimiser les choix au regard des performances énergétiques du programme et du site en utilisant des matériaux et des technologies adaptés (ex : bois, verre double vitrage, pilotis, toit à couvert végétal, extraction mécanique, ...) qui seront repris dans une note de synthèse.

2.3 - Espaces extérieurs

- Associer un paysagiste dans les phases d'études et de travaux pour une complète prise en compte des préconisations ci-dessous.

Sur la base :

- d'un inventaire floristique et une étude d'impact sur toute la zone concernée par le projet
- et d'un état des lieux du fonctionnement hydraulique du site avant aménagement et un plan de fonctionnement après aménagement :

- Préserver la bande littorale (ex : utilisation de chemins piétonniers canalisateurs, ...)
- Prendre en compte le chemin naturel de l'eau de pluie
- Réduire les remodelages de terrain au maximum afin de préserver les espèces à conserver
- Sauvegarder les essences remarquables (ex : forte qualité ornementale, espèce rare, caractère endémique à mettre en valeur)
- Prévoir dans les futurs jardins la plantation de plantes endémiques, autochtones ou patrimoniales
- Développer et mettre en valeur une thématique pédagogique dans les jardins, (ex : les plantes endémiques, ...)
- Veiller au maintien le plus large possible du couvert végétal (écosystèmes) et à la protection/restauration de la biodiversité
- Illustrer par un plan paysager, localisant les essences conservées et utilisées, les conditions d'intervention, en particulier le remodelage du terrain et les implications sur les eaux de ruissellements existantes et futures, la prise en compte des objectifs poursuivis
- Limiter la pollution lumineuse (ex. utilisation d'un éclairage à orientation ciblée et de d'intensité adaptée)

2.4 - Voirie, réseaux et gestion prévisionnelle de l'eau

Sur la base :

- d'une étude géotechnique visant à déterminer la capacité d'infiltration du sol
- et d'une note hydraulique pour intégrer les techniques d'hydraulique douce dans la gestion des eaux pluviales,

il sera présenté dune part, les éléments de dimensionnement des voiries et des structures de chaussées ainsi que des réseau et, d'autre part le bilan carbone des solutions retenues

Voiries

- Limiter l'imperméabilisation des sols (ex. utilisation de cheminements non revêtus, choix des matériaux revêtements, utilisation de structures alvéolaires, morcellement des zones imperméables avec des zones paysagées, ...)
- Favoriser le recours aux enrobés coulés à froid lorsque cela est compatible avec le site (pentes) et l'usage (charge)
- Privilégier le regroupement dans les mêmes tranchées des différents réseaux souterrains
- Intégrer les modes de déplacement doux

Traitement des eaux usées à prendre en compte

- Prévoir la réutilisation, après traitement des eaux usées, pour les lavages extérieurs et l'arrosage des espaces verts. A cette fin, chaque hôtel ou structure d'hébergement s'équipera d'une unité de traitement autonome type bio-disques ou équivalent.
- Favoriser les traitements d'épuration naturelle aux traitements chimiques

Eaux pluviales

- Limiter les surfaces ruisselantes (ex. réduction des surfaces revêtues, choix des matériaux)
- Favoriser l'infiltration
- Réutiliser des eaux pluviales pour les usages non potables (lavages extérieurs, arrosage des espaces verts)
- Respecter les parcours hydrauliques naturels
- Veiller à ne pas augmenter les rejets d'eaux pluviales pour les épisodes pluvieux fréquents
- Mettre en place des structures de rétention

3 - Application au stade des travaux

Le respect du site dans la phase de déroulement du chantier est sous-tendu par la limitation maximum des impacts et des nuisances par rapport à l'environnement initial.

Aussi, avant le démarrage des travaux, il sera utile qu'un "plan d'assurance qualité" pour la gestion du chantier de construction, des espaces verts et des voiries soit établi et annexé aux dossiers marchés des entreprises et prestataires.

Au cours du chantier, des actions périodiques d'information à destination des entreprises et des prestataires sur le respect de la démarche développée ici seront organisées par les porteurs de projet dont il sera rendu compte auprès de la province Sud.

Organisation du chantier

- Développer auprès des entreprises une culture d'économie des ressources (ex. gestion de l'eau, du site naturel, limitation des pollutions diverses et de l'érosion)
- Sensibiliser les entreprises à la protection du site et plus particulièrement aux végétaux environnants (ex. information concernant les dégâts irréversibles sur les arbres, des inscriptions sur les troncs des arbres, suppression des stockages dans les sites naturels sensibles et des remblais ou enfouissements de déchets

Gestion des déchets

- Intégrer un tri sélectif (ex. poubelles, bennes, étiquetages, ...) et proscrire les remblais réalisés à partir des déchets ainsi que leur enfouissement
- Appliquer des consignes strictes de sécurité (ex. destruction des déchets par le feu, stockage ciblé des matériaux, des produits dangereux, carburants, huiles, ...)
- Surveiller l'évacuation des déchets sur le site et hors du site
- Utiliser les produits chimiques à bon escient en veillant à leur bon dosage (ex. traitements phytosanitaires)

Environnement

- Veiller à réduire au maximum les pollutions du site (ex. interdiction des vidanges sur site, déversement de produits dangereux dans les réseaux d'eau)
- Préserver la biodiversité du site et limiter l'érosion (ex. défrichages strictement limités aux besoins d'aménagement, stockage de matériaux dans des lieux réservés et non dans les sites naturels sensibles)
- Promouvoir un respect de la faune auprès des entreprises (ex. stockage des véhicules bruyants à l'écart des zones sensibles de faune)
- Proscrire tout apport de plantes envahissantes lors des différents transports (ex. suivi particulier des apports en terre végétale, ...)

Communication

- Promouvoir des objectifs de développement durable et des recommandations de prise en compte environnementale auprès des entreprises, (ex. préconisations – contrôles - sanctions dans les cahiers des charges, ...)
- Mettre en place une information sur site et une communication externe
- Sensibiliser le personnel à la démarche de protection du site (réunions périodiques d'information, informations sur site, ...)
- Sensibiliser les entreprises à la protection du site terrestre et sous marin (ex. information concernant les dégâts irréversibles sur les arbres et les coraux, suppression des inscriptions sur les troncs des arbres, suppression des stockages dans les sites naturels sensibles, remblais ou enfouissements de déchets

4 - Application pour la gestion des structures hôtelières

4.1 - Energie (performance énergétique)

- Privilégier du matériel d'équipement faiblement consommateur en énergie (ex. lampes basses consommation et/ou LED, réfrigérateurs basse consommation, gestionnaires d'énergie, robinets économes, ...)
- Etudier en ce même sens le matériel de confort (ex. récupérateurs des eaux de pluie, climatisation sur principe de pompes à chaleur, eau chaude solaire thermique, cheminées, ...)
- Favoriser un pilotage de l'éclairage des espaces verts et des bâtiments (ex. contrôle des consommations, ...),
- Dresser la liste des actions qui seront effectivement menées sur ce thème diagnostic de performance énergétique

4.2 – Déplacements

La circulation dans le site pour les véhicules ou engins à moteur (essence, gazole) est limitée au strict minimum et seuls les véhicules autorisés peuvent se déplacer sur l'ensemble du domaine.

- Rationnaliser les déplacements (ex. véhicules, marchandises, logistique, modes doux ...)
- Favoriser la distinction des flux motorisés, les flux piétons, les flux logistique hôteliers.
- Prévoir un parc de véhicules respectueux de l'environnement (ex. vélos, voiturettes, ...)
- Prendre en compte les personnes à mobilité réduite
- Rendre sécuritaire le site en limitant la vitesse
- Dresser la liste des actions qui seront effectivement menées sur ce thème

4.3 - Eau

- Favoriser l'installation d'équipements limitant les consommations
- Prévoir le recyclage de l'eau (ex. réutilisation des eaux de pluie et des eaux usées après traitement, gestion de l'arrosage) car les rejets vers la mer sont totalement exclus
- Favoriser les espèces végétales à faible besoin en eau (golf, pelouses,...)

4.4 - Déchets

- Veiller à la gestion des déchets en prenant en compte les filières existantes ou à venir pour le traitement des déchets (ex. piles, ...)
- Disposer des corbeilles à de multiples endroits (extérieur, intérieur)
- Veiller à une juste utilisation des produits chimiques (ex. pesticides, engrais) dans tous les espaces du projet.
- Prévoir un local déchets pouvant abriter un tri sélectif
- Dresser la liste des actions qui seront effectivement menées sur ce thème

4.5 – Information -communication

- Prévoir un espace de communication dédié facilement accessible afin d'informer les usagers/clients sur les actions mises en œuvre de démarches éco citoyennes dans la conception, lors des travaux et dans la phase d'exploitation de l'établissement
- Informer la clientèle (prospectus, guides,...) dans chaque chambre de la démarche de prise en compte du développement durable menée sur le site et dans l'établissement
- Intégrer une thématique pédagogique dans les jardins (ex. panneaux, affichettes d'information, ...)
- Dresser la liste des actions qui seront effectivement menées sur ce thème

---

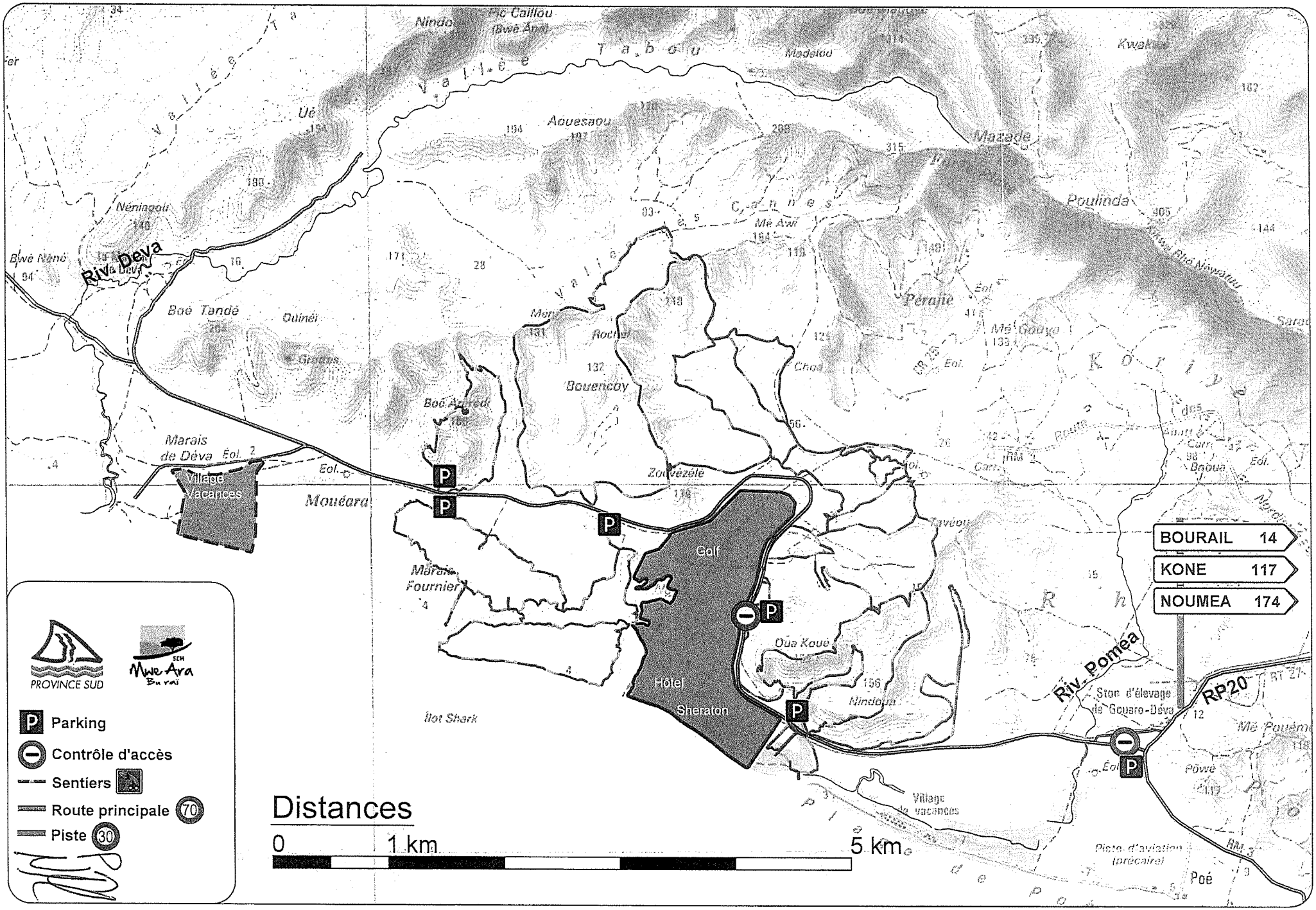

BOURAIL 14
KONE 117
NOUMEA 174
Riv. Deva
Riv. Pomea
RP20
Golf
Hôtel
Sheraton
Village Vacances
Mouéara
Marais de Déva
Marais Fournier
Ilot Shark
Bouencoy
Zouvézélé
Oua Koué
Nindoua
Mazade
Poulinda
Pérane
Mé Gouya
Aouesaou
Boé Tandé
Quinéi
Néniagou
Bwé Néné
Nindo
Pic Caillou
Ué
Mé Awi
Choa
Tavéou
Mé Pouémé
Pôwé
Poé
Ston d'élevage de Gouaro-Déva
Village de vacances
Piste d'aviation (précaire)
Vallée Tabou
Vallée des Cannes
Koriye
Rh
PROVINCE SUD
Mwe Ara Buraï
Parking
Contrôle d'accès
Sentiers
Route principale 70
Piste 30
Distances
0
1 km
5 km

FACE ANNULEE
DELIBERATION N° 624
DU 24 JANVIER 1984